



BILAN CARBONE



Agir sur l'effet de serre au niveau de son administration

Le Bilan Carbone® met en oeuvre une démarche professionnelle sur un problème de société.

L'administration comme les autres acteurs économiques doit se préparer à un durcissement des obligations réglementaires en intégrant le « coût carbone » dans son fonctionnement et en tenant compte du contexte actuel lié à l'intégration du changement climatique dans les politiques internationales et nationales.

1. Le contexte réglementaire

- Signature de la **Convention Cadre sur le Changement Climatique** en 1992 par tous les membres de l'ONU ce qui entraîne la signature du **protocole de Kyoto** en 1997.
- La **directive européenne CO2** - n°2003/87/CE instaure les quotas d'émission des gaz à effet de serre (**GES**). Sa transcription en droit français se fait dans le cadre du **PNAQ** (Plan National d'Affectation des Quotas) dont la deuxième tranche vient de débuter (2008-2012) et qui concerne les fournisseurs d'énergie.
- La **loi NRE** (loi sur les Nouvelles Régulations Economiques) signée en 2002 rend obligatoire la prise en compte des émissions de GES pour les entreprises cotées sur un marché réglementé.
- Le **plan climat 2004-2012** constitue la feuille de route pour la France dans la lutte contre le changement climatique. Il se décline au niveau des Collectivités locales par les Plans Climat Territoriaux.
- La **loi POPE** (loi de Programme et d'Orientation sur l'Energie), signée le 13/07/2005 définit la politique énergétique de la France. Elle instaure des objectifs chiffrés et met en place les **Certificats d'Economies d'Energie** (C.E.E)
 1. réduire de 3% par an les émissions de gaz à effet de serre, soit une division par quatre d'ici à 2050 (**communément appelé Facteur 4**),
 2. maîtriser la demande en énergie : réduction moyenne de 2% par an d'ici à 2015 de l'intensité énergétique finale (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique) et de 2,5% d'ici à 2030 ;
 3. couvrir 10% de nos besoins énergétiques à partir de sources d'énergies renouvelables en 2010 (*contre 6 % actuellement*),
 4. atteindre 21% d'électricité d'origine renouvelable et doubler la chaleur d'origine renouvelable d'ici à 2010,

2. Des projets d'évolution de la réglementation

- Un projet de Directive relative à l'efficacité énergétique dans les administrations est à l'étude. Son objectif devrait être une diminution de 1.5% par an de la consommation énergétique des administrations !.
- Ce projet vise à compléter la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) adopté en juin 2003 et qui instaure un certain nombre d'économies à réaliser au sein des administrations. Il est donc nécessaire que l'administration tienne mieux compte du bilan carbone dans sa démarche de management environnemental.
- Les instruments économiques en place seront développés en particulier le système de certificats d'économie d'énergie, qui est en vigueur en France depuis le 1/7/2006 et qui devrait être étendu à d'autres pays européens

3. Les 6 étapes de la réalisation du bilan carbone

1. La sensibilisation du public à l'effet de serre et au changement climatique. Cette étape préliminaire est nécessaire pour faire adhérer les décideurs et l'ensemble des salariés à la démarche BC.
2. La définition du champ d'investigation de l'étude avec l'identification des personnes ressources et l'évaluation de l'accessibilité des données
3. La collecte des données en interne (personnes ressources) et en externe (fournisseurs, clients...)
4. L'exploitation des résultats poste par poste avec les salariés pour intégrer des objectifs de réduction d'émission de GES pertinents et réalistes.
5. L'établissement d'un plan d'actions de réduction à court, moyen et long terme
6. Le lancement d'actions de réduction des émissions de GES et le suivi des actions mises en place

4. Les données nécessaires à la réalisation du bilan carbone

Ces données sont présentées par poste pour faciliter la lecture et l'interprétation du bilan carbone.

- **Énergie** : volume de fioul, gaz, charbon, kWh...
- **Fuites** : quantités de recharges (réfrigération, climatisation..)
- **Transport et fret** : km parcourus / mode de transport
- **Achats** : poids et nature des intrants (MP, emballage, consommables...)
- **Déchets** : poids, nature, destination et pourcentage recyclé
- **Immobilisations** : surface et amortissement des locaux, type de construction
- **Produits ou services** : consommation unitaires, volume annuel de vente...

5. L'appropriation des enjeux

Le Bilan Carbone® est une démarche qui nécessite pour être pleinement efficace une appropriation des enjeux du changement climatique par l'ensemble des salariés (décideurs, personnel technique, personnel administratif...) travaillant au sein de l'administration concernée.

Le succès du projet, c'est-à-dire la qualité des résultats et la pertinence des actions à lancer, dépend de la légitimité donnée à la démarche Bilan Carbone® au sein de l'administration. Il est donc indispensable que la prestation comprenne un ou des temps de sensibilisation du personnel et des partenaires avant la réalisation du Bilan Carbone® mais également dans la phase de mise en œuvre des actions.

Idéalement, la prestation démarre par une conférence d'une demi-journée de sensibilisation réalisée en concertation avec quelques personnes ressources (responsable des achats, gestionnaire, chefs des principaux services...). Ces personnels étant mis à contribution lors de la collecte des données, ils doivent être informés de leur rôle pour bien s'impliquer dans la démarche. Cette implication de l'ensemble du personnel est nécessaire à la bonne réussite du projet sur le long terme.

En résumé, le bilan carbone® permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre, d'identifier les marges de manœuvre pour réduire ces émissions, d'évaluer le potentiel des actions de réduction et de mesurer les progrès réalisés.

Les résultats obtenus permettent de dresser un diagnostic environnemental (sur les seules émissions de gaz à effet de serre).

L'intérêt majeur de l'outil Bilan Carbone® est d'identifier les domaines dans lesquels des économies d'émissions sont possibles et d'estimer les progrès réalisables en fonction des mesures qui seront prises.

Aujourd'hui, il est devenu urgent d'agir En sensibilisant ses salariés, ses fournisseurs et ses sous-traitants.

En réalisant un bilan carbone, l'administration participe aux économies d'énergie globale et à la réduction des émissions de CO2 demandé dans le cadre de la loi POPE...